

**Arrêté ministériel portant nomination des membres de la
Commission patrimoine de la Haute Ecole de la
Communauté française du Luxembourg « Schuman »**

A.M. 28-02-2012

M.B. 27-04-2012

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment l'article 34bis;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008 relatif au patrimoine des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française;

Sur proposition du Conseil d'administration de la Haute Ecole « Schuman » du 26 janvier 2012,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission du patrimoine de la Haute Ecole « Schuman », sur proposition du Collège de direction :

- M. Marc Fourny, Président;
- M. Gérald Troessaert;
- Mme Florence Simon.

Article 2. - Sont nommés membres de la Commission du patrimoine de la Haute Ecole « Schuman », sur proposition du Conseil d'Administration :

- M. Philippe Lumen;
- M. Guy Denis;
- M. Guy Collet.

Article 3. - Sont nommés membres de la Commission du patrimoine de la Haute Ecole « Schuman », eu égard à leurs compétences particulières :

- M. Yves Satinet;
- M. Dominique Gérard.

Article 4. - Le présent arrêté cessera de produire ses effets le 14 septembre 2016.

Bruxelles, le 28 février 2012.

J.-Cl. MARCOURT